

VOTRE SIÈGE VOUS ATTEND

AVIS DE CONVOCATION

Assemblée générale extraordinaire
Assemblée générale annuelle

Promutuel du Lac au Fleuve, société mutuelle d'assurance générale, ci-après désignée « la Société », convoque ses membres-assurés à une assemblée générale extraordinaire, suivie de son assemblée générale annuelle. Ces assemblées se tiendront le :

mardi 19 mars 2019 à 19 h,
en simultané par vidéoconférence aux trois endroits suivants :

Centre communautaire Robert-Côté
470, rue Notre-Dame, Saint-Pascal

Hôtel Universel
1000, boulevard des Cascades, Alma

Bureau de Promutuel du Lac au Fleuve
951, boulevard Monseigneur-De Laval, Baie-Saint-Paul

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

L'assemblée générale extraordinaire aura pour objet de soumettre aux membres pour adoption le Règlement N° 1 (2019) – Règlement intérieur spécifique, ci-après désigné « le Règlement », lequel entrera en vigueur le même jour que la *Loi sur les assureurs* (2018, chapitre 23), soit le 13 juin 2019. Ce projet de Règlement a pour but de prévoir les règles s'appliquant aux propres affaires de la Société, lesquelles règles pourraient concerner les administrateurs et la tenue des assemblées des membres.

Les membres peuvent obtenir une copie du règlement proposé en s'adressant à la Société pendant les heures d'ouverture.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

SIÈGES EN ÉLECTION

Siège n° 3
Siège n° 8
Siège n° 9

Tout membre-assuré désirant combler un siège d'administrateur doit transmettre au siège de la Société, au plus tard le dixième (10^e) jour avant l'assemblée, soit le 11 mars 2019 à 16 h, en la forme prescrite, le bulletin de mise en candidature et les déclarations d'intérêts et d'éligibilité ainsi qu'un curriculum vitae. Les documents doivent être adressés au secrétaire du conseil d'administration. Ils sont disponibles au siège, situé au 951, boulevard Monseigneur-De Laval, Baie-Saint-Paul.

En conformité avec le règlement de régie interne, tout membre peut se faire représenter par une autre personne en déposant auprès du secrétaire de la Société, au moins dix (10) jours avant l'assemblée, un formulaire de procuration dûment rempli, disponible au siège de la Société. Dans le cas d'une personne morale, elle doit joindre au formulaire de procuration une copie de la résolution de son conseil d'administration désignant son représentant. Les copies électroniques seront acceptées à condition que les documents originaux soient présentés à l'ouverture de l'assemblée. Un procureur ou un représentant ne peut représenter plus d'un membre.

En cas d'annulation, l'assemblée sera remise au 20 mars 2019, à la même heure et au même endroit.

Plusieurs prix totalisant 10 000 \$ en argent ou bonidollars seront tirés parmi les membres-assurés présents.

Un café et des accompagnements seront servis.